

12. 2. 1845 - 1^h. d'une piece de terre dependant
de la seigneurie de Fromont

12 février (08^{et}) 1845

Vente

par M^r. le Comte de Maussac
à M^r. Benoist

Fait expedition sur 4 roles

Reg. N^o 77

88 Révisé



1^{re} Re
Ampl

Pardevant Mr. Pierre François Leveque, notaire
à la Chapelle du Prieur chef lieu de Canton (Canton de
Mouzon) Saumur.

Alampam

M. Louis Stanislas Xavier Joseph Comte de
Monsieur, propriétaire, Chevalier de St Louis & de la
Légion d'honneur, Demeurant au Prieur, Canton de
la Chapelle.

Lequel a pour Ci présents vendue & sera obligé de faire
garantir contre tous troubles & empièchements quelconques
à M. Pierre Derois, propriétaire, Demeurant au
Prieur, même Canton
à l'aprem & à l'acquisition.

Cette pièce de terre de la Contenance de quatrevingt trois
ares dix centiares, Située au terrain de Mouzon situé à la
Nouveau au Chemin d'Amboiseville, tenant des deux côtés
à l'acquisition, d'un bon ter. Rollevat & d'autre bon
ter. de la Chemin d'Amboiseville.

Ainsi que cette pièce de terre de la Contenance de quatrevingt trois
ares dix centiares, Située au terrain de Mouzon, tenant des deux côtés
à l'acquisition, d'un bon ter. Rollevat & d'autre bon
ter. de la Chemin d'Amboiseville.

Propriété

Cette pièce de terre appartient au M. de la Contenance de quatrevingt trois
ares dix centiares, Située au terrain de Mouzon, tenant des deux côtés
à l'acquisition, d'un bon ter. Rollevat & d'autre bon
ter. de la Chemin d'Amboiseville.

Cette adjudication, Acte de Mouzon, moyennant un prix qui
sera annoncé du Intégrallement.

M. de la Contenance de quatrevingt trois ares dix centiares, Située au terrain de Mouzon, tenant des deux côtés
à l'acquisition, d'un bon ter. Rollevat & d'autre bon
ter. de la Chemin d'Amboiseville.

(N^o). Il est observé en qu'aux termes de la Contenance de quatrevingt trois
ares dix centiares, Située au terrain de Mouzon, tenant des deux côtés
à l'acquisition, d'un bon ter. Rollevat & d'autre bon
ter. de la Chemin d'Amboiseville.

[Signature]

fait expédition en trois

24. & 25. No
Am. made

Insiste que c'est dans ces deux qualités, d'écritain
sans motif, de M^{re} Christian Louis de Montclaud, & de
son oncle, & de Seul Héritière de Mad^{emoiselle} Marie Françoise
de Montclaud, la tante, qui Mad^{emoiselle} de Montclaud (depuis Mad^{ame}
De Rome) est devenue Seul propriétaire de la terre de
Rumours & de sa femme de chambre.

[illegible]

A. M. Davis

10-86
168
89-10

Зачи́нае

Mr. Bennett arrived at Leamington on the 12th inst. and on the 13th inst. he was
in the boat with the other two boatsmen.

Changes & Conditions

[illegible]

Phen

[illegible]

formalities by politicians

[illegible]

You civil

[illegible]

Assem. 1892-93

pour l'envoi à l'Administration de M. le Ministre,

San mil huit cent quatre-vingt
huit

by their former N. Danc. former.

over Paris is taken in 1872. Said on flooration Bouquet
about 1872. L'Esprit d'Oril Bouquet is taken in 1872.

Royce! Diehimer Provincial Journal, Denis Avril, Courville, tater Durs
 Mots Commune Demourants à la Chapelle de Reine.

nots Commune

*Muls - témoins Insinuations qui ont lieu au les parties Amis
Secours notaire après l'acte.*

[Handwritten signature]

Wm
B.
J. G. Thompson

Amvst,
J. and
Boucher.

[Handwritten signature]